LISTE DE CONTRÔLE DE L'ASSURANCE QUALITÉ POUR

Les Contributions Déterminées au niveau National (CDN) 3.0

INTRODUCTION

En 2025, les Parties doivent soumettre leurs contributions déterminées au niveau national de troisième génération, les «CDN 3.0». Celles-ci reflèteront «l'ambition la plus élevée possible», tout en tenant compte des responsabilités communes, mais différenciées des pays, ainsi que de leurs capacités respectives selon leurs différentes circonstances nationales. À terme, ces nouvelles CDN constitueront un tremplin vers la limitation de l'augmentation de la température moyenne mondiale à 1,5°C.

En soutien à cet effort, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a élaboré une liste de contrôle de l'assurance qualité pour les CDN 3.0, en vue de refléter les enseignements tirés du soutien apporté par le PNUD à l'amélioration et à la mise en œuvre des CDN dans plus de 125 pays et d'intégrer **les résultats pertinents du premier Bilan Mondial, ainsi que des directives à l'intention des Parties dans la préparation de leurs nouvelles CDN**. Cette liste de contrôle s'appuie sur une précédente liste de contrôle de l'assurance qualité élaborée par le PNUD pour réviser les CDN publiées en 2020 et s'inspire des directives et outils connexes des principaux partenaires en matière de CDN[1]. Le but consiste à aider les pays à préparer et à soumettre des CDN conformes aux directives ICTU (les Informations nécessaires pour faciliter la Clarté, la Transparence et la Compréhension)[2]. La liste de contrôle vient compléter les outils et les directives plus compréhensifs pour la révision des CDN, fournis dans le **Navigateur CDN 3.0** du Partenariat pour les CDN.

La liste de contrôle met l'accent sur cinq dimensions que le PNUD juge essentielles à l'élaboration des CDN ambitieuses, transparentes, inclusives et susceptibles de recevoir des investissements.

1. **Appropriation par le pays et inclusivité :** les parties prenantes politiques et sociétales à tous les niveaux sont engagées de manière significative et les résultats de ces engagements, ainsi que les rôles, les besoins et les priorités de ces parties prenantes, sont pleinement intégrés dans les CDN.

2. **Ambition :** les cibles, les politiques et les mesures des CDN visent l'ambition la plus élevée possible en matière d'atténuation et d'adaptation, reflètent les résultats du premier Bilan Mondial, sont alignées sur les trajectoires visant à limiter l'augmentation de la température mondiale à 1,5 °C et tiennent compte des responsabilités communes, mais différenciées des pays, ainsi que leurs capacités respectives selon leurs différentes circonstances nationales.

3. **Transition juste et développement durable :** les cibles, les politiques et les mesures des CDN permettent de répondre aux priorités de développement durable, alignées sur l'agenda 2030 sur le développement durable, et intègrent les aspects en matière de justice sociale et d'équité visant à ne laisser personne de côté.

4. **Clarté et transparence :** La clarté, la transparence et la compréhension des cibles, des politiques et des mesures des CDN, ainsi que des questions transversales et des actions habilitantes communiquées dans les CDN, s'appuient sur des méthodologies solides et crédibles utilisant les dernières et les meilleures données scientifiques disponibles.

5. **Faisabilité :** les conditions propices et les besoins clés pour accélérer la mise en œuvre des CDN sont décrits, à savoir la mobilisation des financements, le transfert de technologie et le renforcement des capacités institutionnelles.

1 Voir l'Annexe pour consulter les ressources.

2 Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). 2018. Décision 4/CMA.1, annexe 1 – Autres directives concernant la section de la décision 1/CP.21 relative à l'atténuation.

MODE D'EMPLOI DE LA LISTE DE CONTRÔLE

Cette liste de contrôle de l'assurance qualité peut être utilisée de trois manières. Tout d'abord, cette liste de contrôle fournit un ensemble exhaustif de questions directrices pour aider les responsables gouvernementaux lors des premières étapes de la préparation des CDN 3.0. Deuxièmement, la liste de contrôle peut également être utilisée en tant qu'outil d'assurance qualité par les pays qui sont plus avancés dans le processus d'élaboration des CDN 3.0, afin d'examiner la version provisoire de leurs CDN et de fournir un retour d'information qui servira à apporter des améliorations avant l'adoption de la version finale. Troisièmement, la liste de contrôle peut également être utilisée pour évaluer la qualité et l'ambition des CDN après leur soumission, afin d'éclairer diverses analyses et de faire le point sur les tendances et les caractéristiques clés à même d'orienter des révisions futures ou l'élaboration de nouvelles CDN.

Il convient de noter que cette liste de contrôle a été élaborée sous forme de directives. Cela ne signifie pas que les pays doivent satisfaire à tous les éléments qui y figurent. Étant donné la nature déterminée au niveau national des CDN, chaque pays dispose d'un point de départ qui lui est propre et peut choisir de s'appuyer sur des politiques, des plans et des stratégies existants. Les CDN 3.0 devraient refléter une progression du pays par rapport à ses précédentes CDN et définir une feuille de route unique prévoyant des cibles, des politiques et des mesures, en tenant compte du contexte national et des capacités du pays. Les pays peuvent également choisir de présenter les détails de ces cibles, politiques et mesures, ainsi que les moyens permettant leur mise en œuvre, dans la CDN elle-même ou dans un ou plusieurs instrument(s) distinct(s).

PREMIÈRE DIMENSION : APPROPRIATION PAR LE PAYS ET INCLUSIVITÉ

Cette section se concentre sur les efforts visant à renforcer l'appropriation par le pays grâce à un processus d'engagement inclusif et porteur de transformation en matière de genre[3], par l'adoption d'une approche à l'échelle du gouvernement et de la société entière dans la conception et la mise en œuvre de la nouvelle CDN. Il s'agit notamment de veiller à ce que les besoins, les rôles et les priorités des principales parties prenantes se reflètent, de manière significative, dans les cibles, les politiques et les mesures des CDN. Les principaux aspects à prendre en compte sont notamment les suivants :

Appropriation par le pays et inclusivité

	Oui	Partiellement	Non
1. Les **principaux ministères, départements et agences du gouvernement** ont-ils joué un rôle actif dans la révision des CDN (y compris ceux chargés de promouvoir l'égalité des genres et l'inclusion sociale)?	☐	☐	☐
2. Les institutions gouvernementales aux niveaux infranationaux (c'est-à-dire les **autorités régionales, municipales et locales**) ont-elles été mobilisées et consultées à propos de la révision des CDN?	☐	☐	☐

3 Voir la définition dans le Glossaire des termes et concepts liés au genre sur le site du Centre de formation d'ONU Femmes.

	Oui	Partiellement	Non
3. Les **acteurs** suivants ont-ils été engagés et consultés de manière significative tout au long du processus de révision des CDN? Veuillez cocher toutes les cases appropriées :			
• Milieu universitaire	☐	☐	☐
• Organisations de la société civile	☐	☐	☐
• Peuples autochtones et communautés locales	☐	☐	☐
• Secteur privé	☐	☐	☐
• Groupes de femmes	☐	☐	☐
• Jeunes	☐	☐	☐
• Autres groupes vulnérables et marginalisés (par exemple, les personnes âgées ou les personnes handicapées)	☐	☐	☐
• Autre (veuillez préciser) :			
4. La CDN comprend-elle des cibles, des politiques et/ou des mesures **porteuses de transformation en matière de genre** (par exemple, une politique relative aux questions de genre[4], des actions d'atténuation/adaptation relatives aux questions de genre, des mesures/cibles sectorielles[5])?	☐	☐	☐
5. La CDN comprend-elle des cibles, des politiques et/ou des mesures qui sont **sensibles aux jeunes et/ou aux enfants**, ou qui répondent aux besoins et aux priorités des jeunes et/ou des enfants?	☐	☐	☐
6. La CDN comprend-elle des cibles, des politiques et/ou des mesures qui répondent aux besoins, aux droits et aux priorités des **peuples autochtones et des communautés locales**[6]?	☐	☐	☐
7. La CDN comprend-elle des cibles, des politiques et/ou des mesures qui répondent aux besoins, aux priorités et aux rôles d'**autres groupes vulnérables** (tels que les personnes âgées, les personnes handicapées)?	☐	☐	☐
8. Les rôles et les contributions du s**ecteur privé** en soutien à la mise en œuvre de la CDN sont-ils clairement décrits?	☐	☐	☐
9. La CDN comprend-elle des activités ciblées de **sensibilisation, de plaidoyer et d'éducation**?	☐	☐	☐

4 Politique sur l'égalité des genres ou approche en matière de genre reconnue comme faisant partie du cadre de la politique climatique.

5 Ces considérations peuvent reposer sur l'élaboration d'une analyse des questions de genre. Plus d'informations sont disponible à : PNUD. 2019. Gender Analysis and NDCs: Short Guidance for Government Stakeholders (Analyse des questions de genre et CDN : orientations succinctes à l'intention des parties prenantes gouvernementales).

6 Dans certains pays, cela peut désigner des groupes ethniques minoritaires.

DEUXIÈME DIMENSION : AMBITION

Cette section aide les pays à communiquer les cibles, les politiques et les mesures des CDN, lesquels doivent indiquer une progression par rapport aux CDN précédentes, viser l'ambition la plus élevée possible en matière d'atténuation et d'adaptation, prendre en compte les résultats du premier Bilan Mondial et s'aligner sur les trajectoires visant à limiter l'augmentation de la température moyenne mondiale à 1,5 °C. Les principaux aspects à considérer incluent :

Atténuation

	Oui	Partiellement	Non
La CDN fournit-elle des informations sur la manière dont sa préparation a été **guidée par les résultats du Bilan Mondial, tout en tenant compte des différentes circonstances nationales**, en ce qui concerne les éléments suivants :			
1. **Alignement sur la limitation à 1,5 °C :** la CDN précise-t-elle qu'elle est alignée sur une limitation de l'augmentation de la température moyenne mondiale à 1,5 °C?	☐	☐	☐
Si oui, la CDN indique-t-elle l'application d'une méthodologie ou d'une approche spécifique pour prendre cette décision?	☐	☐	☐
2. **Calendrier :** une date d'échéance en 2035 est-elle communiquée?	☐	☐	☐
3. **Objectif(s) lié(s) aux gaz à effet de serre (GES) :** la CDN :			
• **Renforce-t-elle la cible ou les cibles prévue(s) d'ici à 2030** pour s'aligner sur l'objectif de température fixé dans l'Accord de Paris, conformément au paragraphe 37 du Bilan Mondial (décision 1/CMA.5[7])?	☐	☐	☐
• Fixe-t-elle des **cibles spécifiques et quantitatifs en matière de GES** par rapport à une **année de référence**?	☐	☐	☐
• **Renforce-t-elle et/ou ajoute-t-elle un ou plusieurs objectif(s) de réduction des GES** qui entraînerai(en)t une réduction des émissions cumulées de GES par rapport à la CDN précédente?	☐	☐	☐
• **Augmente-t-elle la proportion de la composante inconditionnelle** par rapport à la composante conditionnelle de son ou de ses objectif(s) d'atténuation, comparée à sa version précédente?	☐	☐	☐
• Fixe-t-elle un **objectif absolu de réduction des émissions**?	☐	☐	☐
• Introduit-elle **un calendrier pour le pic des émissions**?	☐	☐	☐

7 CCNUCC. 2024. Décision 1/CMA.5 – Résultats du premier Bilan mondial.

	Oui	Partiellement	Non
4. **Champ d'application (secteurs) :** la CDN :			
• **Couvre-t-elle tous les secteurs** tels que définis par le Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) : énergie; bâtiment; transport; procédés industriels et utilisation de produits; agriculture, foresterie et autres utilisations des terres; et déchets?	☐	☐	☐
• **Élargit-elle le champ d'application au sein des secteurs existants** (c.-à-d. couvre-t-elle toutes les catégories et/ou sous-catégories de sources ou de puits de GES pertinentes, telles que définies par le GIEC)?	☐	☐	☐
• **Augmente-t-elle la couverture sectorielle** par rapport à sa version précédente?	☐	☐	☐
• **Renforce-t-elle ou ajoute-t-elle un ou plusieurs objectif(s) sectoriel(s) non lié(s) aux GES en réponse** aux appels à l'action du **premier Bilan Mondial** (Décision 1/CMA.5[8])?	☐	☐	☐
5. **Champ d'application (gaz) :** la CDN :			
• **Couvre-t-elle tous les gaz à effet de serre** tels que définis par le GIEC (à savoir CO_2, CH_4, N_2O, HFC, PFC, SF_6, NF_3)?	☐	☐	☐
• **Augmente-t-elle la couverture des GES** par rapport à sa version précédente? (c.-à-d. en ajoutant le méthane, les HFC, les SLCP, etc.)?	☐	☐	☐
6. **Alignement sur les stratégies à long terme de développement à faibles émissions (LT-LEDS) :** la CDN s'aligne-t-elle sur les stratégies à long terme de développement à faibles émissions (LT-LEDS)[9], s'il en existe? Cela prend en compte :	☐	☐	☐
• L'inclusion d'cibles à long terme ou de zéro émission nette décrits dans les LT-LEDS	☐	☐	☐
• L'établissement d'objectifs intermédiaires spécifiques qui servent de critères de référence pour atteindre l'objectif des LT-LEDS, garantissant une trajectoire cohérente vers la décarbonation à long terme	☐	☐	☐
• L'inclusion de politiques et de mesures qui soutiennent directement les objectifs énoncés dans les LT-LEDS, afin d'éviter des mesures contradictoires ou des verrouillages en carbone	☐	☐	☐
• L'harmonisation des mécanismes nationaux d'établissement de rapports pour suivre les progrès par rapport aux cibles à court, moyen et long terme	☐	☐	☐
7. La CDN comprend-elle des informations sur les **politiques et les mesures améliorées et/ou nouvelles visant à accélérer la mise en œuvre des mesures d'atténuation** par rapport à sa version précédente?	☐	☐	☐

8 CCNUCC. 2024. Décision 1/CMA.5 – Résultats du premier Bilan Mondial (Paragraphes 28, 33, 35 et 36). Cette décision appelle les Parties à contribuer, entre autres, à une transition juste et ordonnée vers l'abandon des combustibles fossiles dans les systèmes énergétiques, afin d'atteindre l'objectif de zéro émission nette, à améliorer l'efficacité énergétique et développer les énergies renouvelables; à éliminer progressivement les subventions inefficaces aux combustibles fossiles; et à accélérer la réduction des émissions de méthane et des transports. Elle invite également les Parties à préserver les écosystèmes océaniques et côtiers et souligne l'importance de l'économie circulaire.

9 Des orientations complémentaires sur les éléments clés d'une LT-LEDS sont disponibles dans les documents suivants : PNUD. 2021. Quality assurance checklist for long-term low greenhouse gas emission development strategies (Liste de contrôle d'assurance qualité pour les stratégies à long terme de développement à faibles émissions) ; et PNUD. 2024. Planifier un avenir zéro émission nette : Guide pour l'élaboration d'une stratégie à long terme de développement à faibles émissions (LT-LEDS).

	Oui	Partiellement	Non
8. Les cibles d'atténuation de la CDN ont-ils été **guidés par les données scientifiques disponibles les plus pertinentes**, y compris l'évaluation de la relation entre les conclusions du GIEC et les objectifs de la CDN?	☐	☐	☐

Adaptation

	Oui	Partiellement	Non
1. La CDN augmente-t-elle la **couverture sectorielle** des activités d'adaptationpar rapport à sa version précédente?	☐	☐	☐
2. La CDN augmente-t-elle la **couverture géographique** des activités d'adaptation par rapport à sa version précédente?	☐	☐	☐
3. La CDN **élargit-elle le champ d'application** dans les secteurs déjà inclus?	☐	☐	☐
4. Les cibles sectoriels et thématiques d'adaptation sont-ils **alignés sur les objectifs thématiques et dimensionnels du Cadre des Émirats Arabes Unis pour la résilience climatique mondiale**[10] décrits au paragraphe 63 de la Décision 1/CMA.5 : Résultat du premier Bilan Mondial et dans la Décision 2/CMA.5[11] sur l'Objectif Mondial en matière d'Adaptation?	☐	☐	☐
5. La CDN prend-elle en compte des **cibles quantifiables en matière d'adaptation d'ici à 2030** (conformément au Cadre du Bilan Mondial/des Émirats Arabes Unis pour la résilience climatique mondiale) et d'ici à **2035 (conformément au calendrier des CDN 3.0)**?	☐	☐	☐
6. La CDN intègre-t-elle les progrès réalisés en matière de planification de l'adaptation, ainsi que les **liens entre la CDN et les Plans Nationaux d'Adaptation (PNA)** ou d'autres processus ou instruments de planification de l'adaptation?	☐	☐	☐
7. La CDN comprend-elle des **informations nouvelles ou actualisées sur les impacts, les risques ou les vulnérabilités lié(e)s aux changements climatiques** (par ex., les évaluations des risques et des vulnérabilités liés au climat et/ou aux catastrophes)?	☐	☐	☐
8. La CDN comprend-elle des **informations actualisées ou nouvelles sur les mesures d'adaptation et/ou les plans de diversification économique**, y compris ceux qui entraînent des co-bénéfices en matière d'atténuation (par ex., des mesures d'adaptation sectorielles/thématiques)?	☐	☐	☐
9. La CDN comprend-elle des éléments d'information identifiés dans la Décision 9/CMA.1 et son annexe sur les **éléments d'une communication relative à l'adaptation**[12]?	☐	☐	☐

10 CCNUCC. 2024. Décision 1/CMA.5 – Résultats du premier Bilan Mondial. Les domaines sectoriels et thématiques comprennent : l'eau, l'agriculture, la santé, la biodiversité, les infrastructures, les établissements humains, les moyens de subsistance, la pauvreté, le patrimoine culturel.

11 CCNUCC. 2024. Décision 2/CMA.5 – Objectif mondial en matière d'adaptation.

12 CCNUCC. 2019. Décision 9/CMA.1 – Orientations complémentaires sur la communication relative à l'adaptation.

	Oui	Partiellement	Non
10. La CDN comprend-elle des informations sur la **mise en œuvre des politiques et des mesures d'adaptation** qui ont été incluses dans sa version précédente?	☐	☐	☐

TROISIÈME DIMENSION : TRANSITION JUSTE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette section fournit des orientations pour garantir que les cibles, les politiques et les mesures identifiées dans les nouvelles CDN prennent en compte les impacts socio-économiques et les opportunités de l'action climatique, en intégrant les principes de justice, d'équité et de droits humains afin de ne laisser personne de côté. Elle souligne également les considérations clés pour garantir que les politiques et les mesures des CDN répondent aux priorités du développement durable, en s'alignant l'Agenda 2030 sur du développement durable. De plus, les pays peuvent choisir de décrire en détail ces éléments dans la CDN elle-même ou dans un ou plusieurs instrument(s) distinct(s). Une option permettant d'indiquer cette préférence est également disponible dans cette section.

Transition juste et développement durable[13]

	Oui	Partiellement	Non	Inclus dans un instrument distinct
1. Les **impacts socio-économiques** des cibles, des politiques et des mesures de la CDN ont-ils été évalués?	☐	☐	☐	☐
2. La CDN identifie-t-elle des étapes et des mesures pour opérer **une transition inclusive, fondée sur les droits, juste, équitable et ordonnée, ainsi que des diversifications économiques** incluant des compétences et des emplois verts?	☐	☐	☐	☐
3. La CDN identifie-t-elle les politiques et les mesures nécessaires pour mettre en œuvre les **priorités nationales consistant à atteindre à la fois les cibles climatiques et les Objectifs de Développement Durable (ODD)**[14]?	☐	☐	☐	☐
4. La CDN identifie-t-elle des activités **impliquant la participation de groupes vulnérables ou sous-représentés** dans les politiques ou les mesures d'atténuation et d'adaptation prévues pour répondre aux besoins et aux priorités des groupes vulnérables de parties prenantes identifiés?	☐	☐	☐	☐
5. Les **stratégies/plans de développement nationaux, sectoriels et/ou infranationaux** ont-ils été alignés sur la CDN?	☐	☐	☐	☐
6. La CDN a-t-elle précisé la manière dont ses cibles, ses politiques et ses actions **s'alignent sur les cibles des ODD**?	☐	☐	☐	☐

13 Pour en savoir plus sur l'intégration de la transition juste dans les CDN et veiller à ce qu'elles contribuent au développement durable, veuillez vous référer à la ressource suivante : PNUD. 2022. *Comment faire contribuer la transition juste à la réalisation de l'Accord de Paris*.

14 Par exemple, l'augmentation de la part des énergies renouvelables et l'amélioration de l'accès à l'énergie pour les ménages pauvres.

	Oui	Partiellement	Non	Inclus dans un instrument distinct
7. La CDN a-t-elle expliqué comment ses cibles, ses politiques et ses actions s'alignent sur la Stratégie et le Plan d'Action Nationaux pour la Biodiversité (SPANB) dans le cadre de la **Conférence des Nations Unies sur la Biodiversité (CDB)**?	☐	☐	☐	☐
8. La CDN a-t-elle expliqué comment ses cibles, ses politiques et ses actions s'alignent sur le Programme d'Action National de lutte contre la désertification (PAN) ou sur les Cibles volontaires de Neutralité en matière de Dégradation des Terres dans le cadre de la **Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CCD)**?	☐	☐	☐	☐

QUATRIÈME DIMENSION : CLARTÉ ET TRANSPARENCE

Cette section examine si la CDN révisée est solide et applique les orientations relatives aux «Informations nécessaires pour faciliter la Clarté, la Transparence et la Compréhension», conformément à la décision de la COP de Paris[15] et aux autres décisions de la CMA[16]. Un Cadre de transparence renforcé (CTR) a été établi et les pays opèrent actuellement une transition depuis le système de Mesure, de Notification et de Vérification (MNV) existant vers le CTR, avec la soumission des premiers Rapports Biennaux sur la Transparence (RBT) dont le délai était le 31 décembre 2024. Par conséquent, les questions directrices suivantes pourraient également aider les pays à déterminer comment satisfaire aux obligations de notification dans le cadre du CTR, parallèlement au processus de révision des CDN. Les pays peuvent également choisir de présenter, de façon détaillée, les informations répondant à ces questions directrices dans la CDN elle-même ou dans un ou plusieurs instrument(s) distinct(s), tels que des systèmes/cadres de MNV ou un cadre de suivi-évaluation (S&E) pour l'adaptation. Une option permettant d'indiquer cette préférence est également disponible dans cette section. Les principaux aspects à considérer incluent :

Clarté et transparence

	Oui	Partiellement	Non	Inclus dans un instrument distinct
1. La CDN fournit-elle des informations sur le système de transparence du pays?	☐	☐	☐	☐
2. Le système de transparence est-il conforme aux modalités, procédures et lignes directrices du **Cadre de transparence renforcé (CTR)**[17]?	☐	☐	☐	☐
3. Les dispositions institutionnelles correspondantes et les lois et réglementations pertinentes sont-elles en place pour soutenir le **système de transparence**?	☐	☐	☐	☐

15 COP : Conférence des Parties

16 CMA : Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris

17 Décision 18/CMA1 et son Annexe. (pour l'évaluation des CDN mises à jour avant l'échéance de la prochaine série de CDN, cette question doit faire référence aux progrès réalisés dans la mise en œuvre du CTR. Pour les pays qui ont communiqué des CDN améliorées ou mises à jour après l'échéance de soumission de leurs premiers RBT [au plus tard le 31 décembre 2024, pour se soumettre au processus de consultations et d'analyses internationales [CAI] en 2024-2026], cette question doit supposer que le CTR est en place et qu'il a remplacé le système MNV précédemment utilisé, conformément à la décision 1/CP.24, paragraphe 39)

	Oui	Partiellement	Non	Inclus dans un instrument distinct
4. Le processus de révision des CDN prend-il en compte l'amélioration du **suivi des ODD et d'autres questions transversales**? (par ex., les indicateurs liés au genre, les paramètres, les données de référence et les cibles du projet soulignent les impacts sur les droits humains, l'égalité des genres et les groupes vulnérables ou sous-représentés [jeunes/enfants, femmes, peuples autochtones et communautés locales, etc.])	☐	☐	☐	☐
5. La CDN indique-t-elle que le système **de suivi du soutien (financement, technologie et capacité)** est en place, ou prévoit-elle des améliorations pour y parvenir?	☐	☐	☐	☐
6. La CDN contient-elle une annexe/un tableau décrivant toutes les informations clés conformément aux directives de l'ICTU[18]?	☐	☐	☐	☐
7. La CDN comprend-elle des cibles ou des indicateurs permettant le **suivi et l'évaluation des politiques et des mesures de transition juste**?	☐	☐	☐	☐
8. La CDN comprend-elle des cibles quantitatives/qualitatives sur l'adaptation, ainsi que des dispositions pour un **système de suivi et d'évaluation de l'adaptation** lié aux cibles thématiques et dimensionnelles du Cadre des EAU pour la résilience climatique mondiale?	☐	☐	☐	☐
9. La CDN comprend-elle des informations permettant d'établir si **l'assurance qualité et le contrôle qualité des données, des méthodologies et d'autres informations pertinentes** ont été réalisés (par ex., un examen technique)?	☐	☐	☐	☐
10. La CDN fournit-elle des clarifications sur **sa trajectoire**?	☐	☐	☐	☐
11. Le pays dispose-t-il d'un plan de rapportage volontaire sur les **pertes et dommages**?	☐	☐	☐	☐

18 Les Parties sont tenues d'appliquer les directives de l'ICTU et les orientations pour la comptabilisation des CDN conformément aux paragraphes 7 et 14 de la décision 4/CMA.1.

CINQUIÈME DIMENSION : FAISABILITÉ

Cette section vise à fournir des orientations pour déterminer si le processus de révision des CDN a évalué les coûts-avantages, les options de financement et les opportunités d'investissement des actions des CDN provenant de sources publiques et privées, internationales et nationales. Cette section aide également les pays à évaluer les capacités institutionnelles, humaines et technologiques des gouvernements nécessaires à la mise en œuvre réussie des CDN. De plus, les pays peuvent choisir de décrire précisément ces éléments dans la CDN elle-même ou dans un ou plusieurs instrument(s) distinct(s), tel(s) qu'un plan de mise en œuvre des CDN ou un plan d'investissement. Une option permettant d'indiquer cette préférence est également disponible dans cette section.

Financement

	Oui	Partiellement	Non	Inclus dans un instrument distinct
1. La CDN contient-elle des informations sur les coûts des éléments suivants :				
• La réalisation des cibles, des politiques et/ou des mesures d'atténuation?	☐	☐	☐	☐
• La réalisation des cibles, des politiques et/ou des mesures d'adaptation?	☐	☐	☐	☐
2. La CDN contient-elle des informations sur la s**tratégie d'investissement** pour la réalisation des cibles et/ou la mise en œuvre de politiques ou de mesures spécifiques (y compris celles qui sont porteuses de transformation en matière de genre et sont socialement inclusives)?	☐	☐	☐	☐
3. La CDN contient-elle des informations sur les **mécanismes financiers** liés à la CDN qui ont été établis ou sont en cours d'élaboration (par ex., fonds nationaux pour le climat, obligations vertes, instruments de financement du carbone, échanges de dettes, etc.)?	☐	☐	☐	☐
4. La CDN fournit-elle des informations sur la manière dont les **sources de financement public nationales** seront mobilisées pour atteindre les cibles et objectifs inconditionnels identifiés?	☐	☐	☐	☐
5. La CDN fournit-elle des informations sur la manière dont les **sources de financement privé nationales** seront mobilisées pour atteindre les cibles et objectifs inconditionnels identifiés?	☐	☐	☐	☐
6. La CDN fournit-elle des informations sur la manière dont les **sources de financement public internationales** seront mobilisées pour atteindre les cibles et objectifs conditionnels identifiés?	☐	☐	☐	☐
7. La CDN fournit-elle des informations sur la manière dont les **sources de financement privé internationales** seront mobilisées pour atteindre les cibles et objectifs conditionnels identifiés?	☐	☐	☐	☐
8. La CDN indique-t-elle l'intention de participer aux **marchés internationaux du carbone** (articles 6.2 et 6.4)?	☐	☐	☐	☐

	Oui	Partiellement	Non	Inclus dans un instrument distinct
9. En ce qui concerne l'état de préparation à l'article 6, la CDN inclut-elle des informations sur la manière dont le pays (prévoit de) mettre en place ou de renforcer les **cadres institutionnels et juridiques/ réglementaires pertinents pour participer aux marchés du carbone de l'article 6**[19]?	☐	☐	☐	☐
10. La CDN décrit-elle des mesures qui sont prévues ou en cours de mise en œuvre en vue de réduire les **risques pour les investisseurs et/ou de supprimer les obstacles** à l'attraction de financements du secteur privé?	☐	☐	☐	☐
11. La CDN contient-elle des informations sur l'intention de s'engager dans des **approches non fondées sur le marché** (c.-à-d. l'article 6.8 de l'Accord de Paris) afin de mettre en œuvre les cibles, les politiques et les mesures identifiées pour la CDN?	☐	☐	☐	☐
12. La CDN identifie-t-elle des **risques budgétaires et des obstacles structurels**, afin de faciliter des flux de financement et de capitaux pour les investissements climatiques?	☐	☐	☐	☐

Arrangements institutionnelles, transfert de technologie et capacités pour la mise en œuvre

	Oui	Partiellement	Non	Inclus dans un instrument distinct
1. La CDN comprend-elle des informations sur les **dispositions institutionnelles**, avec des rôles et responsabilités clairs identifiés dans les secteurs prioritaires et à différents niveaux du gouvernement qui reposent sur les mécanismes de coordination existants (par ex., les comités sur les changements climatiques, les comités de coordination de la CDN, les comités du PNA, les comités de gestion des risques de catastrophe et de relèvement, etc.)?	☐	☐	☐	☐
2. La CDN comprend-elle des informations sur un **mécanisme de coordination et d'engagement des parties prenantes non gouvernementales** pour assurer sa mise en œuvre inclusive et efficace ?	☐	☐	☐	☐
3. La CDN décrit-elle **les besoins et les plans de développement des capacités institutionnelles** de l'administration publique, ainsi que d'autres acteurs clés, y compris le secteur privé?	☐	☐	☐	☐
4. La CDN identifie-t-elle **les lacunes et les besoins technologiques** essentiels à sa mise en œuvre?	☐	☐	☐	☐
5. Les cibles, les politiques et les mesures de la CDN sont-elles soutenues par la **législation nationale et/ou les cadres juridiques pertinents**?	☐	☐	☐	☐

19 Conformément aux Décisions 2/CMA.3, 3/CMA.3 (avec Annexes), aux décisions pertinentes adoptées par la CMA.4 et à la Décision 18/CMA.1.

	Oui	Partiellement	Non	Inclus dans un instrument distinct
6. La CDN identifie-t-elle les **lacunes politiques, juridiques et réglementaires** (obstacles à la mise en œuvre des actions de la CDN)?	☐	☐	☐	☐
7. La CDN comprend-elle des **recommandations politiques ou des solutions potentielles** pour remédier aux lacunes politiques, juridiques et/ou réglementaires?	☐	☐	☐	☐

Annexe

Ressources

1. Climate Action Tracker. 2024. The CAT guide to a good 2035 target (Le guide de l'outil de suivi des actions climatiques pour l'élaboration de cibles adéquates à l'horizon 2035).
2. Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) : 2024. Insights for designing mitigation elements in the next round of NDCs (Des idées pour la conception d'éléments d'atténuation lors de la prochaine série de CDN).
3. Partenariat pour les CDN et CCNUCC. 2024. Navigateur CDN 3.0.
4. Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) 2024. Rapport 2024 sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions.

Copyright ©PNUD 2025. Tous droits réservés. One Nations Plaza, New York, NY 10017, États-Unis.

CLIMATE PROMISE

From the People of Japan

Federal Ministry for Economic Cooperation and Development

Supported by: Federal Ministry for Economic Affairs and Climate Action on the basis of a decision by the German Bundestag

IKI International Climate Initiative

UK Government

Sverige

Belgium partner in development

aecid Spanish Agency for International Development Cooperation

Government of Iceland Ministry for Foreign Affairs

Ministry of Infrastructure and Water Management of the Netherlands

Camões Instituto da Cooperação e da Língua Portugal Ministério dos Negócios Estrangeiros

+ UNDP's Core Donors